

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 26 JUIN 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	9
PRESENTS	7
VOTANTS	8

CONVOCACTION

Datée	du 20/06/2025
Affichée	le 20/06/2025

OBJET

Avenant n°1 du lot n°1 <<
Bâtiments communautaires >>
du marché d'exploitation et de
maintenance des installations
de chauffage, de ventilation et
de production d'eau chaude
sanitaire avec gros entretien
dans les chaufferies et sous
stations de la Communauté de
Communes des Pays de L'Aigle

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le vingt juin 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Philippe VAN-HOORNE a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
François BRIZARD
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Pouvoir : Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE

Absents excusés : Guy MARTEL, Nathalie LENÔTRE

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau que, par délibération n° 2022-12-15-214b du 15 décembre 2022, le marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, de ventilation et de production d'eau chaude sanitaire avec gros entretien dans les chaufferies et sous stations a été attribué à l'entreprise DALKIA pour les lots n° 1 « Bâtiments communautaires » et n°2 « Complexe Cap'Orne » pour une durée de 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre du lot n° 1 portant sur les bâtiments communautaires, il y a lieu de recourir à plusieurs modifications portant sur les prestations suivantes :

- L'ajout et la suppression de prestations P2 « Entretien des installations » et P3 « Renouvellement du matériel » ;
- La neutralisation et la modification de cibles (modification des MWH/an) ;
- L'ajout d'un nouveau bâtiment « Résidence des Archers » ;
- La modification du type de marché et des formules d'intéressements ;
- La modification des modalités de facturation.

Il est proposé d'autoriser l'intégration par voie d'avenant au marché, les modifications suivantes à compter du 01/01/2025 pour une durée de 6 ans :

- L'ajout d'équipements sur le poste P2 « Entretien des installations » et générant une plus-value de 7 121 € H.T./an ;
- La suspension de la prestation P2.10 « gestion des contrats de gaz naturel » pour l'année 2023 et générant une moins-value de 3 089,88 € H.T. au titre de l'année 2023 ;
- La suspension provisoire de l'ensemble des prestations P2 « Entretien des installations » et P3 « Renouvellement du matériel » sur le site n° 25 « Ecole Victor Hugo » suite à sa réhabilitation et générant une moins-value de 3 209,44 € H.T. pour la période du 01/02/2025 au 01/07/2026 (17 mois) ;
- L'ajout du contrôle réglementaire annuel des installations de désenfumage naturel au poste P2.10 de l'EHPAD de Glos La Ferrière et générant une plus-value de 1 206,50 € H.T./an ;
- L'ajout de prestation P3 SSI « travaux de renouvellement de l'ensemble des capteurs de fumée » sur le site de l'EHPAD de Glos La Ferrière et générant une plus-value de 4 177,48 € H.T./an soit un montant total de 25 064,90 € H.T. ;

Accusé de réception en préfecture
051-39000405-2025-06-26-154-02
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

- La neutralisation et modification de cibles (modification des MWH/an) à compter du 01/01/2025 ;
- L'ajout d'un nouveau site « La Résidence des Archers » générant une plus-value de 1 824,41 € H.T./an ;
- La modification du type de marché et de la formule d'intéressement pour l'ensemble des sites concernés au 1^{er} janvier 2025 par un Marché de Température avec Intéressement (MTI) ainsi que les sites au gaz naturel qui passeront en Marché Combustible et Prestation avec Intéressement (CPI) ;
- La modification des modalités de facturation.

Au global, l'avenant génère une plus-value de 79 677,04 € H.T. soit 95 612,45 € T.T.C. soit une augmentation de 2,52 % du montant initial du lot n° 1 du marché.

L'impact de l'avenant pour la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle est de 24 730,14 € H.T. soit 29 676,17 € T.T.C.

L'impact de l'avenant pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale des Pays de L'Aigle est de 54 946,90 € H.T. soit 65 936,28 € T.T.C.

		Montant annuel en € H.T.	Montant total en € H.T. sur 6 ans	Montant total en € T.T.C. sur 6 ans
SIRET	Plus-value			
20006846800012	Ajout et suspension de prestations P2 "Entretien des installations"	4 981,00 €	29 886,00 €	35 863,20 €
20007238700034	Ajout et suspension de prestations P2 "Entretien des installations"	2 058,00 €	12 348,00 €	14 817,60 €
20006846800061	Ajout et suspension de prestations P2 "Entretien des installations"	82,00 €	492,00 €	590,40 €
20007238700067	Ajout contrôle réglementaire annuel des installations de désenfumage naturel - EHPAD de Glos la Ferrière	1 206,50 €	7 239,00 €	8 686,80 €
	Ajout de prestations P3 pour les capteurs de fumée - EHPAD de Glos la Ferrière	4 177,48 €	25 064,90 €	30 077,88 €
20007238700075	Ajout du nouveau site "Résidence Les Archers"	1 824,41 €	10 946,46 €	13 135,75 €
	Total plus-value	14 329,39 €	85 976,36 €	103 171,63 €
	Moins-value			
20006846800012	Suspension du poste P2-10 de gestion de gaz naturel pour 2023	2 438,42 €	2 438,42 €	2 926,10 €
20007238700034	Suspension du poste P2-10 de gestion de gaz naturel pour 2023	651,46 €	651,46 €	781,75 €
20006846800012	Suspension provisoire P2 "Entretien des installations" Ecole Victor Hugo (17 mois)	2 911,94 €	2 911,94 €	3 494,33 €
20006846800012	Suspension provisoire P3 "Renouvellement du matériel" Ecole Victor Hugo (17 mois)	297,50 €	297,50 €	357,00 €
	Total moins-value	6 299,32 €	6 299,32 €	7 559,18 €

SIRET	Montant total de l'avenant n°1	79 677,04 €	95 612,45 €
20006846800012	Montant total	24 238,14 €	29 085,77 €
20006846800061	Montant total	492,00 €	590,40 €
20007238700034	Montant total	11 696,54 €	14 035,85 €
20007238700067	Montant total	32 303,90 €	38 764,68 €
20007238700075	Montant total	10 946,46 €	13 135,75 €

Montant lot n°1	3 789 602,41 €
Montant Avenant n°1	79 677,04 €
Nouveau montant lot n°1	3 869 279,45 €

Accusé de réception en préfecture

06120006846820250626-2025-06-26-154-DE

Date de télétransmission : 27/06/2025

Date de réception préfecture : 27/06/2025

- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n° 2022-01-20-005 du 20 janvier 2022 approuvant la constitution d'un groupement de commandes pour le marché d'exploitation des installations thermiques et d'eau chaude sanitaire des bâtiments de la Communauté de Communes et du CIAS des Pays de L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2022-12-15-214b du 15 décembre 2022 retenant l'offre de l'entreprise DALKIA pour les deux lots du marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, de ventilation et de production d'eau chaude sanitaire avec gros entretien dans les chaufferies et sous stations ;
- Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 du lot n° 1 « Bâtiments communautaires » pour un montant de 79 677,04 € H.T. soit 95 612,45 € T.T.C.,
- **AUTORISE** le Président à signer, pour le compte de tous les membres du groupement de commandes, toutes les pièces relatives aux modifications précitées ainsi que tout document lié à ce dossier.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 27 JUIN 2025
Publié en ligne le 27 JUIN 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20250626-2025-06-26-154-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025